



# Règles de vie

<b>G Général</b>	
Durant le temps scolaire, 10 minutes avant et après l'école, ainsi que durant l'accueil extrascolaire, ces règles sont valables pour tous les élèves.	
<b>1</b>	<b>Chaque enfant respecte et obéit à l'adulte quel qu'il soit.</b>
2	Les bâtiments scolaires sont accessibles dès 07h55 et après la pause de midi.
3	Les élèves peuvent entrer dans les bâtiments pendant la récréation pour se rendre aux toilettes du rez-de-chaussée inférieur.
4	La récréation se déroule agréablement à l'intérieur de la zone rouge.
5	Pour plus de sécurité, les jeux sont encouragés en dehors du « chemin du Tiguellet » pendant la récréation.
6	Les arbres sont respectés pour préserver la nature et les branches restent intactes.
7	Les déchets sont déposés dans les poubelles prévues à cet effet.
8	Dans le bâtiment A, un adulte accompagne le passage par la porte au 1er étage.
9	Les robinets sont réservés pour les usages autorisés.
10	Les appareils électroniques sont éteints pour profiter pleinement du moment.
<b>A ZONE A</b>	
1	Ballons et boules de neige autorisés.
2	
3	
4	
<b>B ZONE B</b>	
1	Ballons autorisés et boules de neige interdites.
2	Utilisation des rampes interdites lorsqu'elles sont gelées.
3	
4	
<b>C ZONE C</b>	
1	Ballons et boules de neige interdits.
2	Traverser la cour en poussant son vélo ou sa trottinette
3	
4	
<b>D ZONE D</b>	
1	Ballons et boules de neige interdits.
2	Traverser la cour en poussant son vélo ou sa trottinette.
3	
4	

